

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner avant le **26 juin 2024** à :
Les Fondus de l'Ubaye - M. Jacques Walther - La Chaup Haute - 04400 Enchastrayes
Tél. 06 11 76 63 39 fondubaye@gmail.com www.defidesfondus.fr

ATTENTION : inscription aux Fondus de l'Ubaye avant le 1er juin : 16 €,
entre le 1er et 26 juin : 21 €,
sur place le vendredi 28 juin : 30 €

Les inscriptions au D.F.U. seront closes le vendredi 28 juin 2024 à 18 h - **Briefing à 19 h**
Les inscriptions pour la montée de la Bonette pourront être prises le samedi 29 juin jusqu'à 7h.

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Votre N° dans la confrérie :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. e-mail :

Personne à contacter en cas d'accident :

Je suis licencié auprès d'une fédération sportive agréée cyclisme dont la délivrance de la licence nécessite un certificat médical :

Club (ou association ou indépendant) : (à écrire en totalité, sans abréviation)

N° de licence : Fédération :

(joindre impérativement une photocopie de la licence)

Je ne suis pas licencié :

Je joins un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclisme de l'année civile en cours.

Je possède une assurance responsabilité civile personnelle.

PARCOURS CHOISI (cf. règlement) : cochez votre choix (modifiable en cours d'épreuve : voir Article 6 du règlement)

Montée de la Bonette 4 cols 5 cols 7 ascensions 2 ou 3 cols

Ci-joint mon règlement par chèques (impérativement 2 chèques comme ci-dessous)

Pour la seule montée de la Bonette

10 € ou plus* à l'ordre de « Vaincre la mucoviscidose » Chèque n° :

Si vous souhaitez la pasta-party :

10 € à l'ordre de « Confrérie Les Fondus de l'Ubaye » Chèque n° :

Pour l'accès à la confrérie (4, 5 ou 7 ascensions) ainsi que les 2 et 3 cols (pasta-party comprise)

16 € (21 € du 1^{er} au 26 juin 2024 - 30 € sur place le vendredi 28 juin de 14 h à 18 h dernier délai)

à l'ordre de « Confrérie Les Fondus de l'Ubaye » - Chèque n° :

24 € ou plus* : à l'ordre de « Vaincre la mucoviscidose » - Chèque n° :

* Vous recevrez un certificat de la part de l'association, qui vous permettra de déduire de vos impôts, ce don à une association reconnue d'utilité publique dans la limite autorisée par la loi.

Le règlement du « DÉFI CONTRE LA MUCOVISCIDOSE » a été lu et approuvé.

« J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité »

A, le

Signature :